

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la déconstruction de 32 logements sociaux – bâtiment Eter Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix Chamiers (NPNRU)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une démolition alliée à une rénovation du parc existant sur le quartier,
- Une démolition qui s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU)

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibérations du 19 décembre 2018 et du 27 juillet 2020, soutient également la démolition de ces 32 logements avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 75 164,50 €,

DECIDE :


Article 1er : d'accorder une subvention de 75 164,50 €, conformément à la convention signée avec l'ANRU en juin 2019, correspondant au financement de 25% du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le **07 AVR. 2022**

Le Président
Jacques AUZOU



Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 
ID : 024-200040392-20220407-DEC2022023-AR

Déconstruction de 32 logements sociaux – Bâtiment Eter de la Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix-Chamiers – Périgord Habitat

- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019
- La démolition concerne 32 logements collectifs d'un bâtiment en R+5. Les typologies se répartissent comme suit : 20 T3 et 12 T4. La vétusté du bâtiment ne permet pas d'effectuer une réhabilitation complète et la démolition va permettre de créer un espace végétalisé ouvert.
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux	579 000 €	ANRU	955 884 €
Honoraires	60 000 €	CA Grand Périgueux	75 164,50 €
Analyse et Etudes Préliminaires	16 500 €	Commune de Coulounieix-Chamiers	75 164,50 €
Indemnité compensant la VNC	84 398 €	Fonds Propres	146 160 €
Indemnité pour perte d'exploitation	195 236 €		
Relogement des ménages	317 239 €		
TOTAL	1 252 373 €	TOTAL	1 252 373 €